

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Service d'études sur les transports,
les routes et leurs aménagements

Centre de la Sécurité, des Transports et de la Route

Gestion des trafics et des infrastructures

Bagnex, le 2 juin 2009

Le directeur

à

Monsieur le Directeur
du Bureau d'enquêtes sur les accidents
de transport terrestre
Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
.....

Référence :

Vos réf. :

Affaire suivie par : Christèle Coffard
Christele.Coffard@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01.46.11.33.62 – Fax : 01.46.11.36.64

Objet : Rapport d'enquête technique sur l'accident survenu le
14/06/07 entre un autocar et un ensemble de signalisation sur
l'autoroute A4 à Thillois (51).

Dans le rapport du 5 mars 2009, clôturant l'enquête technique réalisée vos services sur l'accident survenu le 14 juin 2007 entre un autocar et un ensemble de signalisation, sur l'autoroute A4 à Thillois dans le département de la Marne, vous avez émis une recommandation R4 à l'intention de la délégation à la sécurité et à la circulation routières (DSCR) et du Service d'études sur les transports, les routes et leurs aménagements (SETRA).

Cette recommandation demande :

- de mener une étude sur l'utilisation des FLR (flèches lumineuses de rabattement) visant à identifier et à qualifier les cas où, malgré une visibilité supérieure à 400 m, la compréhension de la signalisation peut être rendue difficile par des conditions de site,
- de définir les solutions à adopter afin d'améliorer la lisibilité de la signalisation dans ces cas.

Le Sétra est tout à fait favorable à la réalisation d'une telle étude, consistant à identifier (voies d'insertion, virage...) et à qualifier (distances, rayons de courbures...) les situations pour lesquelles, même si la distance de visibilité prescrite par les textes est respectée, la compréhension de la signalisation par flèches lumineuses de rabattement (FLR) et flèches lumineuses d'urgence (FLU) peut être rendue difficile par des conditions de site.

Les diverses solutions (type de balisage et implantation, restriction d'emploi éventuelle, ...) pouvant être mises en œuvre pour y remédier pourraient être définies et évaluées. Ces solutions seraient alors proposées à la DSCR, pour éventuellement être prises en compte dans la réglementation en vigueur.

Copie : DSCR/AI4

Présent
pour
l'avenir

Si la DSCR souhaite que le Sétra pilote cette étude, qui entre bien dans les missions actuelles du Sétra, elle devrait alors être préalablement inscrite par la DSCR au programme d'action du Sétra, le délai pour la mener étant notamment lié aux moyens disponibles, notamment humains, pour la réaliser.

Sans attendre l'ensemble des résultats de ces travaux, Le Sétra propose que, dans la note d'information sur les FLR et FLU prévue d'être publiée par le Sétra en 2009, les exploitants routiers soient alertés et sensibilisés sur ces situations à risque, sur la base des résultats de votre enquête.

Cette note rappellera par ailleurs la réglementation en vigueur (l'instruction interministérielle sur la signalisation routière - 8ème partie : signalisation temporaire), les domaines d'emploi, les conditions d'utilisation des de ces matériels (distances de visibilité notamment) ; elle viendra compléter les guides existants du Sétra sur la signalisation temporaire et d'urgence.

Le directeur du Sétra



Philippe REDOULEZ